



Conversion du Permis étrangers en permis de conduire français

Par **halims**, le **12/09/2014** à **09:46**

bonjour,

mon épouse a passer son permis en algérie elle a presque mis un an pour l'obtenir elle a enfin obtenu le 9 mars 2014 et son visa lui le 25 mars 2014 elle est arrivé sur le territoire français le 10 avril 2014 son récépissé a été fait le 18 avril 2014 et il est valable jusqu'au 17 octobre 2014 et depuis qu'elle a obtenue son permis en algérie elle n'a que son récépissé de conduite mais elle n'as toujours pas reçu son permis sur son recepissé il y a sa photo aussi ma question si j'obtiens le certificat de capacité de la daira et que je n'ai que le recepissé de conduite puis je transformer son permis algériens en permis français car je sais qu'elle n'as qu'un an a partir de son premier titre de séjour a ce propos le récépissé de six mois tient t'il lui de titre de séjour ou cela commence t'il a partir de la carte de séjour dans le cas ou se serait non quel sont mes recours je vous remercie de m'avoir lu et attend de vous relire avec impatience